LES GENEREVX

SENTIMENS

DE LA

NOBLESSE

FRANÇOISE,

CONTRE

LE MAVVAIS GOVVERNEMENT

DE L'ESTAT,

PAR VN MINISTRE

ESTRANGER.

A PARIS,

Chez DENYS LANGLOIS, au mont S. Hilaire,
à l'Enseigne du Pelican.

M. DC. XLIX.

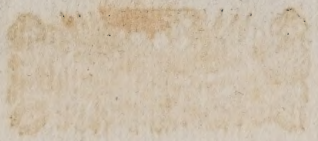

LES GENEREVX SENTIMENS de la Nobleſſe Françoiſe, ſur le mauuais gouuernement de l'Eſtat.

Par vn Miniſtre Eſtranger.

IL n'y a perſonne qui ne ſçache que Dieu nous ayant fait naiſtre ſoubs le Gouuernement d'vn Roy, ce ſeroit vn crime qu'on ne pourroit aſſez punir, que de manquer à luy rendre l'obeyſſance que nous luy deuons : Auſſi nous ne croyons pas qu'il y ait vn ſeul François qui veuille contreuenir à vne choſe ſi iuſte & ſi raiſonnable, & qui ne répandiſt de bon cœur iuſques à la derniere goute de ſon ſang pour le ſeruice de ſa Majeſté; Mais d'obeyr aueuglement à des perſonnes eſtrangeres, qui abuſant de ſon authorité continuënt la guerre pour ruiner ſes Sujets, Cela eſt contre la raiſon : Neantmoins il n'eſt que trop vray que par la lâcheté & baſſeſſe de cœur de quantité de François, vn Italien, à la honte de toute noſtre Nation, eſt Sur-Intendant de l'Educatiõ du Roy : & s'eſtant rendu Maiſtre de ſon Eſtat, par la perfidie & par la trahiſon de ceux qui y tiennent les premiers rangs & les premieres charges, s'oppoſe hautement à vne paix que toute l'Europe demande auec paſſion; diſpoſe abſolument

des Benefices, des Emplois des Gouuernemens, & de nos Finances, qu'il a fait sortir du Royaume, & dont il s'est enrichy; de sorte qu'estant nay auec peu de bien, il est deuenu vn des plus riches du monde, & auec vne impudence qui n'est quasi pas imaginable, a persecuté & fait empriſonner des Princes, quantité d'Officiers de Compagnies Souueraines, & interdit les Maistres des Requestes, parce qu'ils sont resolus de ne faire plus de lâchetez que beaucoup de leur Corps ont fait autrefois : C'est ce qui nous oblige à faire cette declaration, afin que toute la terre connoisse que si il y a des François qui ayent l'ame assez basse pour le souffrir, il y en a cent mille contre vn qui ont assez de vertu, de courage, & de generosité, pour l'empêcher: Mais auparauant que d'entreprendre vne chose si raisonnable, Nous auons estimé qu'il estoit à propos de supplier tres-humblement Monseigneur le Duc d'Orleans, & Monsieur le Prince, de se souuenir qu'ils sont Princes du Sang, & qu'en cette qualité ils sont obligez pour l'interest de l'Estat d'en maintenir les Loix fondamentalles, si ils n'ont renoncé absolument à l'honneur ; Car encore que les Peuples, qui de leur bon gré, & de leur propre authorité, ont mis la Couronne sur la teste de nos Roys, ayent ordonné que durant leurs minoritez les Princes du Sang doiuẽt auoir la meilleure part au gouuernement du Royaume: Neantmoins par vn aueuglement épouuantable & volontaire, ils souffrent qu'vn Mazarin les gouuer-

uerne, diſpoſe des deniers de la France, & que quantité de gens de baſſe & vile condition s'enrichiſſent aux deſpens & à la ruine du pauure peuple. C'eſt ce qui les fera rougir de honte quand leurs yeux ſeront deſillez, & qu'ils reconnoiſtront que leurs mauuais conſeils les auront trompez. Nous ſçauons bien que le premier a vn traiſtre aupres de luy, qui l'oblige il y a long-temps à faire des actions indignes de ſon rang & de ſa haute naiſſance. Et ſçauons bien auſſi que ceux qui approchent de ſon Alteſſe Royale, n'oſent luy dire cette verité qui luy eſt ſi importante. C'eſt pourquoy nous la publions, afin qu'il ſçache que tout ce qu'il y a de Nobleſſe dans ce Royaume, tous les gens d'honneur, ſeront contrains à continuer d'auoir mauuaiſe opinió de ſon courage & de ſon iugement, ſi bientoſt il ne donne de veritables marques qu'il eſt fils de Henry le Grand: comme deſia nous ioignons nos affections aux intereſts du Parlement, qui ſont ceux-là meſme du pauure peuple opprimé. Au reſte, parce que nous ſçauons bien que ſi nous ſommes contraints d'oppoſer la force à la tyrannie, ceux qui la veulent excuſer nous accuſeront d'eſtre perturbateurs du repos public, criminels de leze Maieſté, & tout le reſte que la rage leur fera dire; Nous declarons dez à preſent, afin de n'auoir point la peine d'y reſpondre, que nous n'auons autre deſſein que de maintenir la cauſe publique, qui eſt celle du Roy, & aider à oſter les abus qui ſe

ſont gliſſez dans le Royaume, afin qu'il le treuue riche & floriſſant quand il ſera paruenu au temps de ſa Maiorité. Nous ſçauons encore qu'on nous dira que les Ennemis ayans des armées ſur pied, nous ſerions extremement blaſmables, ſi ils font quelque progrez dans le temps que nous ſerons occupez à deliberer des affaires de l'Eſtat. Mais quand cela arriueroit, ce que Dieu ne vueille permettre, qui que ce ſoit ne nous en pourroit pas attribuer la faute, mais bien à ceux qui ont ſouffert & permis le mal, pouuant y remedier ſans beaucoup de peine, & ne le voulãt pas, nous obligeant d'auoir recours à d'autres moyens, pour nous deliurer du ioug & de l'oppreſſion où nous ſommes reduits, eſperant de la bonté de Dieu que nous auons aſſez de monde pour nous oppoſer à leur effort, & à celuy de ceux qui nous voudroient trauerſer dans nos iuſtes deſſeins, puiſque pour dire le nombre certain de ceux qui ſont portez de ſeruice en cette occaſion, il ne faut que dire les noms de tous les veritables François: Et d'autant qu'on pourroit douter de perſonnes aſſez experimentées pour les commander, Nous auons aſſez bonne opinion de nous, pource que dans vn grand nombre comme nous ſommes, il s'en trouuera quantité d'aſſez capables pour s'acquitter dignement des Commandemens que les Eſtats leur voudront donner. Comme la Vertu n'affecte point les conditions des Princes, pluſtoſt

que celles des autres, on peut trouuer dans toutes conditions des perſonnes propres à faire des actions grandes & difficiles; & parce que nous ſerions ingrats ſi nous ne reconnoiſſions les extrêmes obligations que toute la France a à Meſſieurs du Parlemẽt, puiſque tous les premiers ils ſe ſont genereuſemẽt oppoſez aux mauuais deſſeins de ceux qui les veulent ruiner d'honneur & de biens. Nous declarons que nous honorons autant que faire ſe peut cét Auguſte Senat, le coniurant de ne point ſe relâcher, mais de s'vnir à vne ſi glorieuſe entrepriſe: Et les autres Parlemens & Cours Souueraines de ne ſe ſeparer point d'vn Corps remply de perſonnes ſi ſages, ſi habiles, ſi iudicieuſes, ſi courageuſes, & ſi juſtes: Les ſuppliant de donner des Arreſts par leſquels il ſoit permis de deputer pour aller conferer auec eux, ſi ils iugent qu'il en ſoit beſoin: Ce que nous remettons à leur grande prudence, ne pouuant pourtant nous empeſcher de croire qu'il eſt impoſſible de bien reigler le Royaume ſans en aſſembler les Eſtats generaux, qui eſt le ſeul moyen qu'on puiſſe trouuer pour intereſſer vn chacun; & ce ſera lors qu'on pourra facilement ſe défaire des Eſtrangers, auſquels il ne faut pas donner temps de s'emparer des bonnes graces du Roy, parce que ſi il poſſedoit ſon Eſtat vn iour quand il ſera majeur, ils ſe vangeroient infalliblement de ceux qui ſe ſont oppoſez à leurs volontez, & ce ſuiuant les pernicieuſes maximes de feu le Car-

dinal de Richelieu, diminuëroient en tout ce qu'ils pourroient la puissance que nos Roys par de bons conseils, & pour de grandes & importantes considerations, ont donnez au Parlement, & feroient encore beaucoup de choses qui seroient trop longues à deduire icy.

Ce sont là les Sentimens des Gentilshommes François, qui ne manqueront pas de le signer de leur sang, quand ils iugeront à propos de le faire.

VIRTVS VNITA FORTIOR.